

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 juin 2026

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 juin 2026 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, maire
M. Jean-Luc Trahan, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Élise Léonard, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
M. Mathieu Paquette, conseiller du district 6
M. Mathieu Fleurent, conseiller du district 7
M. Patrick Léonard, conseiller du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière adjointe et la directrice générale par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 11 mai 2026
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2026)-A-78-13 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Désignation de procureurs pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant
 - 5.3. Souper homard au profit de la Fondation La Traversée - participation
 - 5.4. Plateforme de cybersécurité FORTINET - renouvellement de licences 2026 - 2027
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Embauche régulière d'une greffière de la cour municipale
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Rapport du maire sur les faits saillants de l'agglomération pour l'année 2025
8. URBANISME (Aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Îlot sportif Érik Guay - réfection du terrain multisport synthétique et travaux connexes - contrat
 - 9.2. Terrain multisport - travaux de remplacement du revêtement de la piste d'athlétisme - contrat
 - 9.3. Fourniture de services pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable - entente 2026-2028
 - 9.4. Transport en commun - entente pour le passage de l'autobus sur l'allée du Docteur-Ouimet
 - 9.5. Désignation d'un responsable de l'application de la loi concernant l'encadrement des chiens
10. ENVIRONNEMENT

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 juin 2026

- 10.1. Octroi de financement dans le cadre du programme de subvention aux associations de lacs
- Préservation Lac-Tremblant Nord
- 10.2. Octroi de financement dans le cadre du programme de subvention aux associations de lacs
- Association du lac Tremblant
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événements
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Entente intermunicipale de services de premiers répondants - autorisation de signature
 - 12.2. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - Régie du Service de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides
- 13. TRANSITION DURABLE (Aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
 - 15.1. Dépôt de la correspondance
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale par intérim et de la greffière adjointe; il est 19 h.

CA26 06 149

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA26 06 150

3.1. Séance ordinaire du 11 mai 2026

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 mai 2026, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 juin 2026

4. RÈGLEMENT

CA26 06 151

4.1. Règlement (2026)-A-78-13 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et, s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026, madame la conseillère Catherine Drouin a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour les annexes suivantes :

- annexe 1 afin d'interdire le stationnement du côté pair de la rue Desjardins, à partir de l'intersection de la rue de l'Iris;
- annexe 11 afin de déplacer le panneau d'arrêt de la rue Mercure et Beaulne à l'intersection de Beaulne et Mercure;
- annexe 17 afin d'y insérer les manœuvres obligatoires et interdites dont la signalisation est déjà en place, de manière à régulariser le texte du règlement.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2026)-A-78-13 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA26 06
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA26 06 152

5.2. Désignation de procureurs pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Mont-Tremblant pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 juin 2026

CONSIDÉRANT que l'article 2.2 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Annie Boyer et Me Anthony Pagliarulo pour agir en leur nom devant la Cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 06 153

5.3. Souper homard au profit de la Fondation La Traversée - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner monsieur le maire Pascal De Bellefeuille, madame la conseillère Billie-Jeanne Graton et messieurs les conseillers Mathieu Paquette et Jean-Luc Trahan pour représenter la Ville et participer au souper homard de la Fondation La Traversée qui se tiendra le 17 juin 2026, au Grand Lodge Mont-Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 1 100 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 06 154

5.4. Plateforme de cybersécurité FORTINET - renouvellement de licences 2026 - 2027

CONSIDÉRANT les exigences de la Loi 25 concernant les nouvelles dispositions protégeant la vie privée des Québécois, ainsi que les normes de conformité que la Ville est obligée de respecter;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'attribuer de gré à gré à TELUS Communications inc. le renouvellement de licences de la plateforme de sécurité FORTINET, pour l'année 2026 et 2027, au montant de 33 948,30 \$, taxes applicables en sus (postes budgétaires 02-XXX-XX-529), le tout conformément au document de demande de prix # 7409042, datée du 4 mai 2026;

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2026

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA26 06
(6.1)

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche
Service des infrastructures				
2026-24	Hugo Leblanc	Étudiant	Étudiant en génie	25 mai 2026
2026-29	Chantal Perron	Temporaire	Préposé à l'entretien ménager	5 mai 2026
2026-30	Jimmy Durand	Temporaire	Journalier-chauffeur-opérateur	25 mai 2026
Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire				
2026-32	Maiko Corbeil	Temporaire	Préposé aux parcs et espaces verts	11 mai 2026
2026-32	Mathieu Moreau	Temporaire	Préposé aux parcs et espaces verts	11 mai 2026

CA26 06 155

6.2. Embauche régulière d'une greffière de la cour municipale

CONSIDÉRANT la vacance du poste de greffière de la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Katy Lamoureux concernant son embauche à titre d'employée de niveau cadre pour occuper la fonction de greffière de la cour municipale pour les besoins du Service du greffe et des affaires juridiques, à compter du 6 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2026

7. GESTION FINANCIÈRE

CA26 06 156 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2026 au montant de 732 951,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 06 157 7.2. Rapport du maire sur les faits saillants de l'agglomération pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 11 mai dernier, le conseil d'agglomération a pris acte du dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ce rapport est diffusé sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de prendre acte du rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L., tel que requis par la Loi et qu'il soit diffusé au cours du mois dans le journal L'Info du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

8. URBANISME (Aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA26 06 158 9.1. Îlot sportif Érik Guay - réfection du terrain multisport synthétique et travaux connexes - contrat

CONSIDÉRANT que la surface synthétique du terrain de football/soccer située à l'îlot sportif Érik Guay a atteint sa fin de vie utile;

CONSIDÉRANT la résolution CA25 03 053 octroyant un contrat à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) pour effectuer les plans et la conception des plans et devis, les documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection du terrain de football/soccer synthétique, ainsi que la piste d'athlétisme situés à l'îlot sportif Érik Guay;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a entrepris une procédure ouverte dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes applicables en sus)
L'Équipe Rochon inc.	1 247 281,13 \$
Les Constructions Pro Gîte inc.	1 358 746,44 \$

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2026

Excavations G.A.L. inc.	1 502 566,40 \$
L.M.L. Paysagistes et Frères inc.	1 566 835,20 \$
Consultants NCP inc.	1 763 003,55 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer à L'Équipe Rochon inc., le contrat pour la réfection du terrain multisport synthétique et travaux connexes à l'îlot sportif Érik Guay au montant de 1 247 281,13 \$, taxes applicables en sus (projet 2025-16), payable par le règlement d'emprunt 2026-A-91, le tout conformément au document de procédure ouverte TP-2026-4013-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

CA26 06 159

9.2. Terrain multisport - travaux de remplacement du revêtement de la piste d'athlétisme - contrat

CONSIDÉRANT la résolution CA25 03 053 attribuant un contrat à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) pour effectuer les plans et la conception des plans et devis, les documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection du terrain de football/soccer synthétique, ainsi que la piste d'athlétisme située à l'îlot sportif Érik Guay;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a entrepris une procédure ouverte pour les travaux de remplacement du revêtement de surface de la piste d'athlétisme située à l'îlot sportif Érik Guay qui a atteint sa fin de vie utile, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Consultants NCP inc.	406 507,50 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer à Consultants NCP inc., le contrat pour le remplacement du revêtement de la piste d'athlétisme à l'îlot sportif Érik Guay au montant de 406 507,50 \$, taxes applicables en sus (projet 2025-16), payable par le règlement d'emprunt (2026)-A-91, le tout conformément au document de procédure ouverte TP-2026-4013-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 06 160

9.3. Fourniture de services pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable - entente 2026-2028

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable sollicite la Ville afin d'effectuer des travaux de marquage, de balayage et de nettoyage sur les portions de routes appartenant au ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville a les effectifs et les équipements nécessaires afin d'exécuter ces travaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, le directeur ou un directeur adjoint du Service des infrastructures à signer l'entente, pour et au nom de la Ville, portant le numéro 8809-26-MU03 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, afin que les travaux de marquage, de balayage et de nettoyage spécifiés à l'entente soient exécutés par la Ville.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 juin 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 06 161 9.4. Transport en commun - entente pour le passage de l'autobus sur l'allée du Docteur-Ouimet

CONSIDÉRANT la résolution CA26 05 143, par laquelle la Ville souhaite mettre en vigueur un arrêt supplémentaire le 25 juin 2026 et adopte des modifications de l'horaire du service de transport en commun;

CONSIDÉRANT que la desserte du nouvel arrêt nécessite le passage de l'autobus municipal par l'allée du Docteur-Ouimet, un chemin privé à vocation d'être municipalisé dans le cadre d'une entente relative aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville et Les Fermes du Cariacou inc., propriétaire des lots 6 698 053 et 6 698 054 sur lesquels est située l'allée du Docteur-Ouimet, souhaitent conclure une entente permettant le passage de l'autobus municipal, afin de faciliter l'accès de la population aux services offerts par le centre local de services communautaires (CLSC);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente, incluant les conditions, l'entretien et les responsabilités de chaque partie, pour le passage de l'autobus municipal sur l'allée du Docteur-Ouimet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

CA26 06 162 9.5. Désignation d'un responsable de l'application de la loi concernant l'encadrement des chiens

CONSIDÉRANT que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit que son application sur le territoire est assurée par toute personne que la Ville désigne à cette fin;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à la désignation d'une personne afin d'assurer l'application du règlement sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner le contrôleur animalier, comme personne autorisée à appliquer, sur le territoire de la Ville, le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*:

D'autoriser le contrôleur animalier à exercer, dans le cadre de ses fonctions, les pouvoirs et attributions prévus au règlement et à entreprendre toute démarche nécessaire à son application, incluant notamment les recommandations et leurs suivis, les inspections, les interventions, la signification d'avis et, le cas échéant, l'émission de constats d'infraction, le tout conformément aux lois et règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 juin 2026

10. ENVIRONNEMENT

CA26 06 163

10.1. Octroi de financement dans le cadre du programme de subvention aux associations de lacs - Préservation Lac-Tremblant-Nord

Abrogée par
la résolution
CA26 07 196

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un budget de 75 000 \$ dans le cadre de son programme de subvention aux associations de lacs;

CONSIDÉRANT que la Ville a pour objectif de protéger ses milieux naturels tout en réalisant un développement durable et en optimisant l'implication citoyenne, tel qu'établi au Plan stratégique 2024-2028;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de projets dans le cadre de ce programme et que la date limite pour soumettre un projet était le 1^{er} avril 2026 et qu'elle a reçu une demande de Préservation Lac-Tremblant-Nord pour un projet totalisant 23 325 \$;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-460-00-971;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accorder à Préservation Lac-Tremblant-Nord une aide financière maximale de 23 325 \$ pour la réalisation du projet intitulé *Réhabilitation du fond du lac et rétablissement des circulations d'eau naturelles*;

Que le versement de la subvention soit conditionnel à l'obtention des autorisations ministérielles requises et à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

CA26 06 164

10.2. Octroi de financement dans le cadre du programme de subvention aux associations de lacs - Association du lac Tremblant

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un budget de 25 000 \$ dans le cadre de son programme de subventions aux associations de lacs pour le lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que la Ville a pour objectif de protéger ses milieux naturels tout en réalisant un développement durable, en plus d'optimiser l'implication citoyenne, tel qu'établi au Plan stratégique 2024-2028;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de projets dans le cadre de ce programme et que la date limite pour le dépôt des demandes était fixée au 1^{er} avril 2026 et qu'elle a reçu une demande de l'Association du lac Tremblant pour un projet totalisant 25 000 \$;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-460-00-971;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accorder à l'Association du lac Tremblant une aide financière maximale de 25 000 \$ pour la réalisation du projet intitulé *Programme de restauration du bassin versant du lac Tremblant*;

QUE le versement de cette subvention soit conditionnel :

- à l'approbation préalable des communications relatives au projet par la Ville;
- à la réception de l'autorisation ministérielle requise.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA26 06 165

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Cérémonie et parade militaire	Escadron 716 Laurentien	3 juin 2026, 19 h à 21 h	Patinoire couverte au parc Daniel-Lauzon
Fête nationale	Ville de Mont-Tremblant	23 juin 2026	Espace public
Fête nationale au Village	Ville de Mont-Tremblant	24 juin 2026	Plage du lac Mercier et stationnement de l'édifice Félix-Calvé
Demi-marathon	Productions Événements +	8 et 9 août 2026	Stationnement hôtel de ville et territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Boréalys Mont-Tremblant	Association de villégiature Tremblant	14 au 16 août 2026	Centre de villégiature Tremblant et dans les sentiers passant par La Villageoise-de-Mont-Tremblant
Barrage routier	Club de sauvetage Mont-Tremblant	15 août 2026	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers
	Maison des jeunes de St-Jovite	29 août 2026	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers
	Patinage Mont-Tremblant	19 septembre 2026	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juin 2026

	Mont-Tremblant Rugby Football Club	24 octobre 2026	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers
	Club de ski de fond de compétition Tremblant Nordique	7 novembre 2026	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers
	Chevaliers de Colomb conseil 2377 St-Jovite	21 novembre 2026	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers

D'autoriser la modification temporaire du parcours d'autobus, l'ajout d'arrêts temporaires et les arrêts non desservis le 23 juin 2026 de 15 h 30 à 01 h 00 conformément au document déposé.

D'autoriser la modification temporaire du parcours d'autobus, l'ajout d'arrêts temporaires et les arrêts non desservis le 9 août 2026 de 5 h 00 à 14 h 00 conformément au document déposé.

DE modifier la résolution CA26 02 036 en autorisant, pour le Ironman :

- la modification temporaire du parcours d'autobus, l'ajout d'arrêts temporaires et les arrêts non desservis les 20 et 21 juin 2026 conformément au document déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA26 06 166

12.1. Entente intermunicipale de services de premiers répondants - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que Santé Québec a soumis une nouvelle entente portant sur le maintien du service de premiers répondants, laquelle a été signée par la Ville conformément à la résolution CA26 04 105;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités desservies par le service de premiers répondants offert et administré par le Service de sécurité incendie Mont-Tremblant est tenue de conclure individuellement ladite entente avec Santé Québec;

CONSIDÉRANT que l'aide financière consentie dans le cadre de cette nouvelle entente sera versée directement à chacune des municipalités visées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Ville et les municipalités de Brébeuf, La Conception, Montcalm, Huberdeau et Barkmere afin d'établir les modalités applicables découlant de la nouvelle entente avec Santé Québec, notamment en ce qui concerne la gestion et l'affectation de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 juin 2026

CA26 06 167

12.2. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - Régie du Service de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides révisé prévoit que les services incendie peuvent recourir à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S 3-4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'uniformiser les conditions et simplifier le processus de facturation en concluant une entente d'assistance mutuelle semblable avec les services incendie hors MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur du Service de sécurité incendie à signer pour et au nom de la Ville, l'entente d'assistance mutuelle avec la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages, afin de permettre de prêter ou demander assistance et en établissant les conditions et la tarification applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille

13. TRANSITION DURABLE (Aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

**Dépôt CA26 06
(15.1)**

15.1. Dépôt de la correspondance

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la correspondance suivante :

- pétition visant à obtenir un abribus sur la rue Labelle, à proximité de l'arrêt 141.

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

17.1 Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin concernant les différentes activités offertes sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant au mois de juin.

17.2 Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille concernant la séance d'information publique sur l'avenir du CHSLD qui aura lieu le 16 juin, à 17 h, à l'hôtel de ville.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 juin 2026

CA26 06 168 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascal De Bellefeuille, maire
Président de la séance

Lejla Sabic
Greffière adjointe

